

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

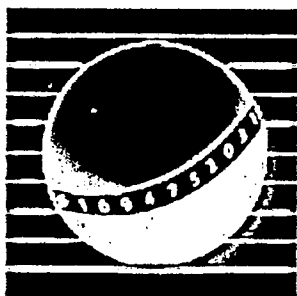
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 09886

Numéro SIREN : 921 422 044

Nom ou dénomination : PHILMAX

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/011975



ABSCISSE COMPTA

EXPERTS COMPTABLES

www.abscisse-compta.fr

SARL PHILMAX

**44 Rue Jean Zay
69800 ST PRIEST**

COMPTES ANNUELS

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Notre expertise au service de votre entreprise





	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2023
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	4 322 182		4 322 182
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 322 182		4 322 182
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Clients et comptes rattachés	62 400		62 400
Autres créances	21 038		21 038
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	424 148		424 148
Charges constatées d'avance	33 308		33 308
TOTAL ACTIF CIRCULANT	540 893		540 893
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	4 863 075		4 863 075

**SARL PHILMAX****Bilan passif****CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL****Exercice clos le 30/09/2023****30/09/2023**

Capital	4 097 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	194 371
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	

TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 291 371
-------------------------------	------------------

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
-----------------------------------	--

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	343 519
Emprunts et dettes financières diverses	159 920
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 670
Dettes fiscales et sociales	60 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	

TOTAL DETTES	571 704
---------------------	----------------

Ecart de conversion passif

TOTAL GENERAL	4 863 075
----------------------	------------------



	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2023
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	250 000		250 000
Chiffre d'affaires net	250 000		250 000

		30/09/2023
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total produits d'exploitation (I)		250 000
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)		58 355
Impôts, taxes et versements assimilés		16 943
Salaires et traitements		120 000
Charges sociales		47 862
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total charges d'exploitation (II)		243 160
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		6 840
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		200 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)		200 000
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		9 070
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)		9 070
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		190 930
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		197 770



30/09/2023

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

3 399

Total des produits (I+III+V+VII)

450 000

Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

255 629

BENEFICE OU PERTE

194 371

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 16/11/2022 au 30/09/2023

Annexe



Désignation de la société : SARL PHILMAX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 4 863 075 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 194 371 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 16/11/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.



Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		4 322 182		4 322 182
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		4 322 182		4 322 182
ACTIF IMMOBILISE		4 322 182		4 322 182



Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
interets sur emprunt restant a payer	18 908
nantissement de compt titre 80% actions sdc	343 137
Autres engagements donnés	362 045
Total	362 045
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

PHILMAX

Société à responsabilité limitée au capital social de 4.097.000 euros
Siège social : 44, rue Jean Zay, 69800 Saint-Priest
921 422 044 R.C.S. Lyon
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
EN DATE DU 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille quatre,
Le douze février,
A dix heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la Société, sur convocation écrite faite par le Gérant à chaque associé par remise en mains propres.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée Générale en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe Perez, Gérant de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité sur les 4.097.000 parts sociales d'un euro de valeur nominale chacune.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en la forme ordinaire.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 30 septembre 2023 ;
- le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ; et
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus et les renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023, quitus à la gérance, approbation des dépenses et charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire de la Société ; et

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance présente à l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION PRELIMINAIRE

Réduction, en tant que de besoin, des délais légaux et statutaires de convocation préalable et des délais légaux et statutaires de remise des documents

L'Assemblée Générale,

confirme et déclare avoir pris pleine et parfaite connaissance de tous les documents et informations nécessaires à l'examen des résolutions soumises à son approbation et avoir été préalablement et régulièrement informée du déroulement des opérations à l'origine des résolutions qui lui sont soumises ce jour ; et

décide, en tant que de besoin, de renoncer expressément au délai de convocation prévu par la loi et les statuts et, plus généralement, approuve expressément les conditions dans lesquelles les résolutions seront adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix des Associés.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître pour ledit exercice un bénéfice de 194.370,94 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense ou charge visée aux articles 39-4 et 39-5 dudit code n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix des Associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 194.370,94 euros, comme suit :

Origine :

— Résultat bénéficiaire de l'exercice : 194.370,94 euros.

Total à affecter : 194.370,94 euros.

Affectation :

Dotation aux réserves :

- Dotation à la réserve légale : 9.720 euros.

Report à nouveau :

- Au report à nouveau : 184.651,94 euros.
- Solde du report à nouveau : 184.651,94 euros.

Compte-tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient d'un montant de 4.291.371 euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix des Associés.

TROISIEME RESOLUTION

Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial de la gérance, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce, n'a été conclue ni poursuivie par la Société au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix des Associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Nomination du commissaire aux comptes titulaire de la Société

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaires de la Société RM CONSULTANTS ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital social de 340.000 euros, dont le siège social est situé au 36, rue Jullien Davin, 26000 Valence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 352 224 687, pour une durée de six (6) exercices à compter de la signature du présent procès-verbal, soit jusqu'à l'issue des décisions de la collectivité des associés appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 30 septembre 2029.

Le commissaire aux comptes, préalablement pressenti, a d'ores et déjà fait connaître à la Société son accord pour accepter le mandat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix des Associés.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix des Associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Monsieur Philippe Perez
Le Gérant



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL